



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 AOUT 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 19

Procurations : /

Convocation : 24 août 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente et un août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : /

Fabienne REDO a été nommée secrétaire de séance.

**031 bis / 2021 - OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Suite à une erreur de frappe, la présente délibération relative à la décision modificative N°1 sur le budget annexe annule et remplace la délibération N°31-2021 du 31 août 2021.

Rapporteur Dominique DIUMENGE

Il est proposé de prendre une décision modificative N°1 sur le budget annexe Eau et Assainissement afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement :

- Suite à l'encaissement de recettes supplémentaires, issues du rôle de l'eau pour l'année 2021 pour un montant total de 14 000,00 €, il convient d'augmenter les dépenses (maintenance, frais bancaires et intérêts réglés à l'échéance) pour équilibrer la section ;
- La section d'investissement est modifiée uniquement en dépenses afin d'ajouter 20 000,00 € au compte 2313-614 liée à l'opération de la traversée du village et créer le compte 2158 lié aux équipements spécifiques pour un montant de 40 000,00 €.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
6156 Maintenance	7 750,00 €	1641 Emprunts en euro	15 000,00 €
627 Services bancaires	200,00 €	21561 Service distribution eau	20 000,00 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	6 050,00 €	21562 Service d'assainissement	25 000,00 €
TOTAL	14 000,00 €	2158 Autres	-40 000,00 €
Recettes		2313 Constructions	
70111 Vente d'eau aux abonnés	7 000,00 €	TOTAL	0,00 €
70611 Redevance assai. collectif	7 000,00 €		
TOTAL	14 000,00 €		

Après avoir délibéré, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

0 voix CONTRE

4 Abstentions (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard et Mme PAJOT Christine)

Le Conseil Municipal valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget annexe Eau et Assainissement 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 13 septembre 2021

Le Maire

M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20210831-031BIS2021-DE
Date de télétransmission : 24/09/2021
Date de réception préfecture : 24/09/2021